***Exemple de lettre à adresser à Enedis pour la mise en conformité (proposé par Robin des toits)***

***Recommandations :****il est indispensable de joindre aux courriers des photographies du compteur ou un constat d’huissier faisant bien apparaître le panneau de bois, le n° de série du compteur (visible en haut à droite du compteur LINKY) et idéalement, l’affichage du n° PDL ou n° PRM (14 chiffres) visible sur l’écran de votre compteur LINKY en faisant défiler les informations grâce aux flèches,
il est recommandé de joindre l’une de vos dernières factures,
seul cet extrait anonymisé du jugement peut être communiqué*

**Mme ou Mr XXX**

Adresse

 **ENEDIS SA**

 Mme/Mr Le Responsable Légal

 34, Place des Corolles

 Tour Enedis

 92079 LA DEFENSE

 A xxx, le xxx,

**Objet :** respect de la réglementation en vigueur (mise en conformité d’installation électrique)

**Lettre envoyée en Recommandé avec Accusé de Réception.**

Madame, Monsieur,

Je suis titulaire d’un contrat de fourniture d’électricité chez *(nom du fournisseur d’énergie)* ; mon n° de client est : xxxxxxx.

Dans le cadre de mon abonnement, a été installé à mon domicile un appareil « LINKY » dont voici les références :

 - n° PDL *(Point de Livraison)*: xxxxxxxxx ou n° PNR *(Point de Référence des Mesures)* : xxxxxxxxxxx

 - n° de série : xxxxxxxxxx

Les photographies jointes attestent que celui-ci n’est pas installé sur un panneau de contrôle d’un modèle agréé mais sur un panneau de bois en dehors d’un coffret, en méconnaissance de la norme NF C 14-100 relative aux installations de branchement à basse tension.

Le Tribunal judiciaire de Nanterre (TJ Nanterre, 24 mars 2023, RG n°20/02376) a jugé une telle installation irrégulière, extraits :

*« L’article 9 de la norme sus-visée prévoit que les appareils de contrôle et de commande sont placés :
- sur un panneau de contrôle pour les branchements à puissance limitée de type 1,
- en coffret pour les branchements à puissance limitée de type 2.

Il précise que le panneau de contrôle doit être d’un modèle agréé par le gestionnaire du réseau de distribution et comporter un fonds s’il est installé en dehors d’un coffret. Il prohibe « l’installation de panneaux de bois en dehors d’un coffret ».

La photographie de l’ensemble du compteur LINKY installé au profit de Madame XXX prouve qu’il a été posé directement sur un panneau en bois et qu’il est dépourvu de panneau de contrôle (platine + fond de panneau). En l’absence de développements techniques sur ce point il sera considéré que ce branchement est un branchement à puissance limitée de type 1.

Dans ce cas si la norme susvisée n’impose pas le remplacement des panneaux en bois existants (elle prohibe simplement l’utilisation de nouveaux panneaux en bois) elle prévoit néanmoins la pose d’un panneau de contrôle d’un modèle agréé (cf fiche n°15 du comité SéQuélec).

La S.A. ENEDIS a ainsi engagé sa responsabilité quasi-délictuelle à l’égard de Madame XXX en ne respectant pas la norme NF C14-100 relative aux installations de branchement à basse tension. Elle sera donc condamnée sous astreinte à installer un panneau de contrôle. »*

L’installation référencée ci-dessus porte atteinte à ma sécurité et à celle de mes biens.

Par la présente, je vous mets donc en demeure de poser ou faire poser, conformément aux normes en vigueur, un panneau de contrôle **(platine et fond de panneau)** d’un modèle agréé, dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception de ce courrier. A défaut de réponse de votre part, je serais contraint de saisir le tribunal compétent pour rechercher votre responsabilité et obtenir la mise en sécurité de mon installation.

Attestant mes propos, vous trouverez ci-joint :

- la photocopie de ma dernière facture.

- *(nombre)* photographies de cette installation non conforme

- *et/ou* un constat d’huissier (*références xxx*) …

*(Les photographies comme le constat d’huissier doivent faire nettement apparaître le panneau de bois, le n° de série du compteur -visible en haut à droite du LINKY- et idéalement, l’affichage du n° PDL ou n° PRM -14 chiffres- visible sur l’écran de votre LINKY, en faisant défiler les informations grâce aux flèches)*

J’adresse copie de ce courrier au maire de ma commune *(une de ses responsabilités étant de veiller à la sécurité des personnes et des biens, de prévenir un risque avéré de propagation d’incendie ou de choc électrique)* ainsi qu’à ma compagnie d’assurances *(pour, selon nécessités, recherche de responsabilités)*.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur le Responsable Légal d’ENEDIS SA, l’expression de mes salutations distinguées.

 Mme/ M XXX